

RETOUR D'EXPERIENCE

CDIS 26

Feu de véhicule à énergie alternative
OPS N°7809 sur la RD71 – MONTSEGUR S/ LAUZON

RETEX INC
GSO-DEP N°28

Contexte Opérationnel

Le vendredi 15 avril 2016 à 19h56, le CCFMa du CIS de ROUVERGUE puis par la suite le VLHRSEC du CIS de BOUCHET sont engagés pour un feu de véhicule léger sur la RD71 à l'entrée du village de MONTSEGUR S/ LAUZON.



Moyens engagés au départ



1 CCFMa



1 VLHR SEC

Situation à l'arrivée

- Feu généralisé d'un VL
- Véhicule à énergie alternative (VEA) : TOYOTA PRIUS Hybride

Premières actions engagées

- Etablissement d'une LDV 45 directement sur l'engin
- Attaque massive du foyer incendie par le BAT en tenue de feu complète et sous protection respiratoire

- **Objectifs** : Eteindre rapidement le véhicule en feu afin d'éviter un emballement thermique du pack batterie



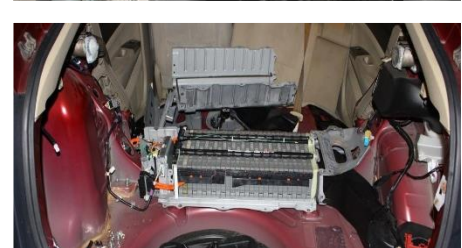
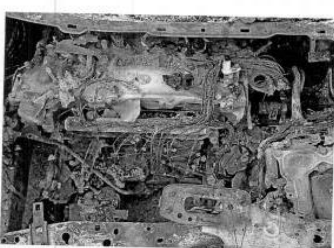


Groupement
des
Services Opérationnels

Service
Doctrine, Evaluation,
Prospectives
Opérationnelles

RETOUR D'EXPERIENCE

Situation Opérationnelle



Le CCFMa ROUVERGUE se présente sur les lieux à 20h17. Rapidement, le chef d'agrès confirme **un feu généralisé de VL hybride sur VP** et demande en renfort un VSEC pour la protection du personnel.

En simultanée, il commande **une attaque massive au moyen d'une LDV 45** établit directement sur l'engin. L'extinction est effectuée par le BAT en tenue de feu complète et sous protection respiratoire. Il est fixé comme **consigne de sécurité** à l'équipe engagée de ne pas entrer directement en contact avec la carcasse du VL.

A 21h07, le feu de VL est déclaré éteint et une action de retrait est effectuée sur le fusible de couleur orange situé dans le coffre.

L'enlèvement du VL sera effectué par la gendarmerie nationale.



Groupement
des
Services Opérationnels

Service
Doctrine, Evaluation,
Prospectives
Opérationnelles

RETOUR D'EXPERIENCE

ELEMENTS DEFAVORABLES

- Feu de VL en bordure d'une RD = flux de circulation
- Feu généralisé d'un VEA type TOYOTA PRIUS hybride (essence / électrique)
- VSEC non engagé initialement

ELEMENTS FAVORABLES

- Energies du véhicule identifiées à l'appel par le CTA 26
- L'enveloppe de protection du pack batterie a résisté à l'agression thermique de l'incendie
- Consigne de sécurité fixée à l'équipage et attaque rapide du feu (départ de feu initial provenant du compartiment moteur)

CE QU'IL FAUT RETENIR

- La doctrine opérationnelle pour traiter les feux généralisés de VEA (hybride, électrique, gaz liquéfié ou compressé, hydrogène) a évolué depuis cette opération (doctrine nationale retranscrite par la NDO 02-2016 IUV)
- L'attaque massive à 2 LDV45 à 250 L/min est depuis le 1.06.2016 préconisée
- Les principes généraux de sécurité pour un feu de VEA (périmètre de sécurité, établissement derrière des écrans, accès en dehors des zones de dangers etc..) doivent être, autant que faire se peut respectés (configuration de la ZI)
- Le fusible haute tension (ou plug service) ne doit pas être retiré suite à un feu. Cette action de consignation électrique est surtout adaptée au secours routiers sous réserve que le constructeur le préconise (cf FAD/ERG) et que l'action soit accomplie avec les EPI adaptés (protection UV, gants isolants 1000 V)
- La décroissance thermique du pack batterie doit être contrôlée (caméra thermique, thermomètre laser)



Note de doctrine
opérationnelle
N° 02/2016



Fiches MOD INC 12 et
12 – Feu de VEA GPLC
/ GNC / GNL / H2 / Ve
/ VeH



GODR SDIS 86
iuv.sdis86.net

